

LE STYLE RÉGENCE

Qu'est-ce que le style Régence ?

Il s'agit d'un style de transition entre les styles Louis XIV et Louis XV. Il correspond à la mode lancée sous la régence de Philippe d'Orléans **entre les années 1715 et 1723**. Le style subsistera jusqu'aux environs de 1730 avant d'être supplanté par le style Louis XV.

Quelles caractéristiques ?

La ligne du siège continue de suivre la ligne du meuble, ce qui lui donne encore un **aspect un peu cubique**. Le style est moins rigide et les ornements sont moins exubérants que sous Louis XIV. On conserve plus d'espaces vierges, on respire un peu plus en somme. Les rinceaux et volutes continuent à être appréciés, mais avec plus de **légèreté** qu'auparavant.



Comment le distinguer ?

Un dossier avec une **courbe sur le sommet**, un aspect un peu massif et cubique, des ornements plutôt sobres, des **pieds de console** (arqués), et une **entretoise en X** sont autant d'indices pour reconnaître le style Régence sur un siège.



Le siège Régence du musée

Dans la salle Bibliothèque du musée Charles-Friry, le siège d'époque Régence illustre parfaitement l'esprit de l'époque et ce mélange des styles Louis XIV – Louis XV.

Autrefois canné, le dossier et l'assise ont été garnis de tissu et de paille au XIX^e siècle. La chaise dispose de pieds à console avec une entretoise en X. Il est décoré de motifs végétaux (acanthes), de coquilles. Les accoudoirs sont dits « mouvementés » : ils ne sont pas droits mais au contraire présentent de nombreuses courbes avec des changements de direction.

Le style Louis XV, qui prendra la suite, ira encore plus loin dans les mouvements et les volutes pour devenir ce que beaucoup considèrent comme l'âge d'or du mobilier français.



Chaise Régence
Musée Charles-Friry